

Programme de formation

Intitulé de la formation : LE VIAGER (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATEUR : Gilbert URIBES

Objectifs du module :

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de conseiller, d'exploiter, d'estimer et de mettre en œuvre les particularités de la vente en viager.

Public et pré requis :

Taille du groupe : 5 à 15 personnes

Type de public : Professionnel de l'immobilier et acteurs du secteur de l'immobilier

Niveau de connaissance préalable requis :

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Expert en immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités de déroulement :

Durée : 8 heures

Date : 14 avril 2021

Horaires : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Lieu : CFP MONTPLAISIR

Prix : 320 euros / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

Les aspects juridiques, économiques et sociaux de la vente en Viager :

- Le passé
- Le présent
- La naissance du viager
- La vie du viager

Les aspects économique et fiscal du viager :

- Le viager libre
- Le viager occupé
- La rente
- Le bouquet
- La fin du viager
- Cas pratiques de calculs de viager